

► Information générale

Cours	
Titre	Stage 4 en orthophonie
Sigle	ORT 6054 (8 crédits)
Site StudiUM	FC-MPO-80-2020-2022
Faculté / École / Département	Médecine/École d'orthophonie et d'audiologie
Trimestre	Été 2023
Année	2
Mode de formation	En présentiel privilégié mais hybride possible (en présentiel et en ligne) selon les milieux.
Déroulement du cours	<p>Cours et activités pour les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeudi 20 avril 2023 de 9 à 12 heures (en présence) - mercredi 28 juin 2023 de 18 à 20 heures (à distance via Zoom) <p>50 jours obligatoires dans les milieux de stage (7 heures par jour de stage)</p> <p>Période réservée aux jours de stage : les 18 ou 24, 21, 25, 26 et 28 avril puis du lundi au vendredi du 2 mai au 4 août* 2023 (*sauf si reprise de journée de stage).</p>
Charge de travail	8 crédits clinique équivalent à 360 heures de travail (7 heures x 50 jours = 350 + 10 heures cours et activités).
Enseignant(e)	
Nom, titre et responsabilités	<p>Coordonnatrices de stages (CDS) :</p> <p>Francine Bédard, orthophoniste – responsable du suivi des étudiants du début de la liste alphabétique (A à J)</p> <p>Geneviève Côté, orthophoniste – responsable du suivi des étudiants de la fin de la liste alphabétique (L à Z)</p> <p>Les CDS sont responsables du cadre pédagogique de la formation clinique. Elles offrent un soutien à la réussite tant aux étudiants qu'aux superviseurs. Elles assurent le suivi des étudiants tout au long de leur formation, attestent de la réussite ou de l'échec d'un stage, elles sont également responsables de mettre en place des mesures de soutien et un plan de remédiation lorsque des difficultés sont identifiées pour un étudiant.</p>
Coordonnées	francine.bedard@umontreal.ca et genevieve.cote.17@umontreal.ca
Disponibilités	Du lundi au jeudi
Personne-ressource dans le milieu	
Nom, titre et responsabilités	<p>Superviseur tel qu'identifié sur l'attribution par MedSIS.</p> <p>Le superviseur (orthophoniste membre de l'OOAQ) demeure la personne responsable à l'égard du client (art. 11 du Code de déontologie de l'OOAQ). Par ses observations au cours du stage et sa supervision, il apprécie le développement de l'étudiant à l'aide des outils fournis. Il contacte les CDS notamment pour toutes questions relatives au développement de l'étudiant (soutien à la réussite en cas de difficultés), aux attentes et aux activités adaptées selon le niveau du stage ou à l'appréciation du développement de l'étudiant.</p>
Coordonnées	Selon l'attribution via MedSIS
Disponibilités	À déterminer avec le superviseur

Coordonnatrice de la formation clinique en orthophonie

Nom, titre et responsabilités Sylvie Martin, orthophoniste
Responsable de la planification, de la coordination et de l'attribution des stages.

Coordonnées sylvie.martin.2@umontreal.ca

Disponibilités Du lundi au vendredi

Description du cours

Description simple Consolidation des compétences reliées à des interventions orthophoniques menées auprès d'une clientèle donnée ou dans un domaine particulier ainsi qu'à la participation aux activités professionnelles.

Place du cours dans le programme **Préalables :** ORT6053
Il s'agit du stage terminal (externat). Tous les cours du programme sont terminés.
(consulter le [guide d'admission de l'université](#) pour plus d'informations sur les cours).

Description détaillée Les situations professionnelles visées pour ce stage (avec un niveau de soutien approprié) :

- a) réaliser une évaluation orthophonique,
- b) planifier et réaliser une intervention orthophonique,

auprès d'une clientèle donnée ou dans un domaine particulier selon les particularités et exigences du milieu. Ce stage implique également la participation de l'étudiant aux autres activités professionnelles inhérentes à chacun des milieux.

Milieux de stages : Établissements du milieu de la santé CISSS et CIUSSS (CLSC, CH, CR,...), du milieu scolaire (écoles régulières et spécialisées), cliniques privées et clinique universitaire de l'Université de Montréal.

► Apprentissages visés

Intentions pédagogiques

Ce dernier stage intensif vise la consolidation de l'ensemble des compétences développées au sein du programme auprès d'une clientèle donnée ou dans un domaine particulier ainsi qu'à la participation aux activités professionnelles du milieu sous la supervision d'un orthophoniste.

La supervision devrait rapidement passer d'une supervision directe vers une supervision indirecte selon les activités lorsque le superviseur juge qu'il peut confier l'activité au stagiaire. La modalité indirecte doit représenter une proportion importante du stage.

Objectifs d'apprentissage

Les compétences, capacités et manifestations du [référentiel de compétences en orthophonie de l'université de Montréal](#) (en lien) sont visées dans les stages. Elles sont déclinées et regroupées dans une grille descriptive développementale de débutant à finissant. La grille est la même pour tous les stages du programme et se trouve sur MedSIS (« formulaire d'évaluation du stage »). Elle est utilisée pour l'appréciation du stage par les superviseurs et l'autoévaluation par l'étudiant lui-même (« formulaire d'autoévaluation par l'étudiant »)

► **Calendrier des étudiants**

Séances	Contenus	Activités	Lectures et travaux	Évaluations formatives	Évaluations
Jeudi 20 avril 2023 de 9 à 12 heures (Note : une partie du contenu a été transmis le 24 mars 2023)	Présentation de l'externat -Modalités de supervision -Appréciation finale de la formation clinique Formation continue/ développement professionnel continu	Présentation d'informations et de ressources Groupes de codéveloppement professionnel (discussions et présentations) - conseils sur les milieux de stage	Mise en commun des groupes via StudiUM	Soutien des CDS au besoin	Voir section suivante
Mercredi 28 juin 2023 de 18 à 20 heures (Zoom)	Mise à jour d'informations -rencontre 17 mai des superviseurs ORT6054	Visite du président OOAQ			
50 jours à temps plein (voir ci-haut périodes réservées au stage section informations générales/ déroulement du cours)	Voir section objectifs d'apprentissage ci-dessus	Selon les indications du superviseur de stage.	Selon les indications du superviseur de stage.	Rétroaction constructive et immédiate lorsque possible. Grille d'appréciation TIERS-stage (jour 17) à remplir par le superviseur sur MedSIS	Voir section suivante

Évaluations

Moyens	Objectifs d'apprentissage visés	Critères	Dates
Préparation au stage : - préparation du contrat de stage	Étapes 1 et 2 d'une pratique réflexive (4.3. et 7.1. du référentiel)	A déposer sur StudiUM dans les devoirs correspondants du stage au maximum la veille du 1^{er} jour de stage .	<u>Le dimanche avant minuit avant le premier jour de stage</u>
TIERS-STAGE : Grille d'appréciation TIERS-STAGE remplie par le superviseur sur MedSIS et discutée avec l'étudiant à la fin du 17 ^e jour (+ retour sur le contrat de stage au besoin). Après avoir lu l'appréciation du superviseur, l'étudiant doit répondre aux 2 questions sur MedSIS (approbation)	Évaluation formative pour : -identifier les cibles prioritaires du développement de l'étudiant pour la suite du stage. -identifier et mettre en place des mesures de soutien à la réussite le cas échéant avec le soutien de la CDS.	Grille soumise sur MedSIS indiquant le niveau de soutien requis à l'étudiant pour les critères (capacité/manifestation) observées jusqu'à maintenant. Deux parties du contrat de stage à joindre à l'appréciation du superviseur.	Fin du 17^e jour de stage fortement recommandé
FIN DU STAGE : 1- Grille d'appréciation fin de stage remplie par le superviseur ET l'étudiant (autoévaluation) sur MedSIS <small>[OBJ.]</small> 2- Compilation des heures du stage par l'étudiant <small>[OBJ.]</small> 3- Évaluation du superviseur* par l'étudiant (doit être complété pour consulter l'appréciation du superviseur) <small>[OBJ.]</small> 4- Après avoir lu l'appréciation finale du superviseur, l'étudiant doit répondre aux 2 questions sur MedSIS (approbation ou désaccord)	Voir objectifs d'apprentissages section ci-dessus <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> <small>[OBJ.]</small> *Accessible uniquement par la direction de l'enseignement clinique de l'UdM. Un rapport sera généré par MedSIS et transmis de façon anonyme aux superviseurs après 4-5 supervisions. Les commentaires inscrits dans cette section (approbation/désaccord) sont visibles par les superviseurs.	Grille soumise sur MedSIS indiquant le niveau de soutien requis à l'étudiant pour les critères (capacité/manifestation) AU TERME DU STAGE. <small>[OBJ.]</small> Faire attester la compilation par le superviseur au dernier jour de stage et joindre à l'appréciation finale sur MedSIS	Étudiant : AUTOÉVALUATION à soumettre la VEILLE du dernier jour du stage (AVANT l'appréciation du superviseur) + Apporter la compilation des heures du stage au dernier jour
5- Travail réflexif (consignes à venir sur StudiUM)	Étape 4 d'une pratique réflexive (4.3 et 7.1)	Efficacité de la pratique réflexive de l'étudiant pour exercer une pratique professionnelle autonome.	Une semaine après la date de soumission de l'appréciation du superviseur.

Consignes et règles pour les évaluations

Absence	La présence aux jours de stages est obligatoire. Les absences doivent être reprises. Consulter le document « principe changement des jours de stages » disponible sur StudiUM
Dépôts des travaux	Grilles d'appréciation à remplir sur MedSIS et dépôt des travaux sur StudiUM.
Seuil de réussite exigé	Succès ou succès avec recommandations sous la responsabilité des coordonnatrices de stages

Rappel relatif à une absence à une évaluation – article 9.9 du Règlement des études

Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un **cours faisant l'objet d'une évaluation continue** dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Rappels

Dates importantes

Fin du trimestre 2023-08-15

Évaluation de la supervision Sur MedSIS

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer la qualité de la formation clinique.

Modification du choix de cours, annulation et abandon

(Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants)

Dorénavant, pour connaître les dates d'abandon avec et sans frais pour chacun des cours, vous devez vous référer à votre Centre étudiant, sur Synchro, où elles sont clairement indiquées. Vous devez simplement cliquer sur le bouton « Dates limites » et les dates apparaissent.

Annulation de cours :	Les cours annulés au plus tard à cette date seront supprimés de votre dossier d'études. Cela veut dire qu'un étudiant peut annuler un cours sans qu'il y ait mention (ABA) à votre relevé de notes.
Abandon :	Pour les cours abandonnés au plus tard à cette date, la mention ABA sera inscrite au relevé de notes.
Abandon non permis :	L'abandon n'est plus permis après cette date. Au besoin, veuillez-vous adresser à votre responsable de programme.

Consulter les sites ci-dessous :

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/periodes-et-dates-limites-officielles/>

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/#c125001>

Attention ! **Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.** Aux cycles supérieurs, vous devez vérifier l'horaire pour chaque cours.

► Ressources

Ressources pour les étudiants

Documents [Cours : Formation clinique MPO 80 2020-2022 \(umontreal.ca\)](#)

Ressources pour les superviseurs

Documents <https://eoa.umontreal.ca/agora-des-professionnels/superviseurs-stages/documents-de-stage/>

Sites Internet <https://eoa.umontreal.ca/agora-des-professionnels/superviseurs-stages/chargee-denseignement-clinique/programme-de-formation-de-soutien-a-supervision/>

Guides <https://eoa.umontreal.ca/calendrier/presentation-de-la-formation-clinique/>

Autres Rencontres virtuelles avec les superviseurs : 30 mars et 18 mai 2023 de 12 à 13 heures

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants(es) en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants(es) en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf
<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude	http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html
Site Intégrité	http://integrite.umontreal.ca/